

Formation

Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2026-2027

NOR : MENC2516158N

→ Note de service du 11-7-2025

MENESR – DREIC DIVSS

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices des ressources humaines ; aux déléguées et délégués régionaux académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux responsables académiques de la formation ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie et inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de l'enseignement général ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux cheffes et chefs d'établissement.

La présente note de service décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger organisés au niveau national pendant l'année scolaire 2026-2027 pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat, hors programme Erasmus+. Dans la continuité des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (NOR : MENH2503919X, publication au Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2025), elle informe les enseignants des différents calendriers concernant les programmes de mobilités proposés par la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) en lien avec l'inspection générale de l'éducation nationale, du sport et de la recherche (IGÉSR), la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), la direction générale des ressources humaines (DGRH), l'office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj), l'office franco-allemand d'échanges universitaires (DAAD) et France éducation international (FEI). Les 6 programmes en question sont les suivants :

1. Le programme Jules Verne (Dreic) ;
2. Le programme d'études en Allemagne, destiné aux professeurs d'histoire et géographie titulaires (Dreic) ;
3. Le programme Élysée Prim, destiné aux enseignants du premier degré et aux professeurs de collège de discipline non linguistique (DNL) en allemand de l'enseignement public exerçant devant au moins une classe de 6e (Dgesco) ;
4. Les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non linguistique du second degré en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (FEI) ;
5. Les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés en allemand, anglais, arabe, espagnol et portugais (FEI) ;
6. Le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère-FLE (FEI).

Les dossiers de candidature sont téléchargeables à partir de la page

Éduscol : <https://eduscol.education.fr/2249/les-programmes-de-mobilite>.

Ces échanges et actions de formation relèvent d'une démarche d'inscription volontaire des enseignants candidats, qui se déplacent à l'étranger pour partie sur les vacances scolaires et/ou pour partie sur le temps scolaire.

Même pour un échange ou une action de formation de courte durée à l'étranger, il est recommandé à l'enseignant de souscrire une assurance responsabilité civile (pour couvrir les dommages dont il serait l'auteur) et une assurance accidents corporels (pour couvrir les dommages dont il serait victime ; rapatriement, etc.), couvrant le pays de destination. Il est également préconisé à l'enseignant de se procurer la carte européenne d'assurance maladie en cas d'échange ou action de formation dans certains pays d'Europe et d'interroger, quand elle existe, son assurance santé complémentaire sur sa couverture à l'étranger.

1. Programme Jules Verne

Durée : une année scolaire, renouvelable deux fois au maximum sur proposition du chef d'établissement et après visa du service de coopération et d'action culturelle (SCAC) du pays d'accueil.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés de toutes les disciplines dans l'ensemble des filières.

Pays éligibles : sauf restrictions géographiques pour des questions sécuritaires, tous les pays sont éligibles à ce programme.

Situation administrative : les personnels concernés sont détachés ou mis à disposition dans des établissements scolaires ou des fondations gestionnaires d'établissements éducatifs étrangers.

Coordination : Département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire (DIVSS) – DREIC – MENESR.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1232/programme-jules-verne>

Pour plus de détails, se reporter à la note de service dédiée au programme Jules Verne (NOR : MENC2516153N).

Calendrier

Octobre 2025*	Dépôt des candidatures par courrier ou par voie électronique à la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (D(r)areic) d'origine de l'enseignant.
Novembre 2025*	Entretien de l'enseignant avec la D(r)areic.
Décembre 2025*	Réunion préparatoire organisée par la D(r)areic avec l'ensemble des candidats retenus.
Janvier 2026*	Envoi d'une lettre de mission aux candidats retenus afin de préciser les modalités de leur mise à disposition ou détachement. Le suivi de cette procédure est assuré par la D(r)areic de l'académie dont relève le candidat, en coordination avec les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades des pays d'accueil.
Fin mars 2026	Transmission du dossier à la DGRH du MENESR Transmission des candidatures retenues par courrier ou par voie électronique, sous couvert de la D(r)areic (s'agissant des demandes de mise à disposition) ou du SCAC (s'agissant des demandes de détachement) à la DGRH du MENESR en plaçant en copie la Dreic.

* Le calendrier peut faire l'objet d'une adaptation selon les académies.

2. Le programme d'études en Allemagne destiné aux professeurs d'histoire et de géographie titulaires

Durée : un mois du 2 au 27 février 2026 – aucune prolongation n'est possible.

Public concerné : enseignants d'histoire et de géographie titulaires du second degré de l'enseignement public du MENESR.

Descriptif :

<https://eduscol.education.fr/1245/programme-d-etudes-en-allemand-pour-professeurs-d-histoire-geographie-titulaires>

Coordination : DAAD France – Office allemand d'échanges universitaires, Maison de la recherche – Sorbonne Université, 28 rue de la Serpente, 75006 Paris. Contact : Kilian Quenstedt, quenstedt@daad.de, téléphone : 01 53 10 58 32

Coordination pour la partie française : Dreic – Département B2 – MENESR.

Calendrier

22 septembre 2025	Dépôt du dossier de demande d'avis hiérarchiques auprès de la D(r)areic de l'enseignant, pour avis signé par la D(r)areic ou autre représentant du recteur.
13 octobre 2025, minuit	Dépôt des dossiers de candidature en ligne sur la plateforme du DAAD (https://portal.daad.de).
Du 2 au 27 février 2026	Formation et stage en établissements des lauréats en Allemagne (Francfort/Main).

3. Programme Élysée Prim pour les enseignants du premier degré et les professeurs de collège de discipline non linguistique (DNL) en allemand de l'enseignement public exerçant devant au moins une classe de 6e

Durée : une année scolaire renouvelable une fois.

Position pendant la durée du programme : l'enseignant reste en position d'activité et perçoit la rémunération correspondante au poste dont il est titulaire.

Retour : le poste n'étant pas déclaré vacant, tout enseignant regagne, au terme du programme, son poste en France. Il est invité à contribuer, à son retour, au développement de l'enseignement de l'allemand dans son département, en lien avec la RH de proximité.

Public concerné :

- professeurs des écoles titulaires de l'enseignement public du premier degré ;
- professeurs de collège de DNL en allemand (ou en vue d'enseigner à leur retour en DNL en allemand) exerçant devant au moins une classe de 6e (les professeurs s'engagent à passer la certification dès leur retour) ;

justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté lors de la prise de poste en Allemagne et enseignant à temps complet au moment du dépôt du dossier.

Deux contextes de candidature possibles :

La candidature des professeurs du premier degré et des professeurs de collège peut :

- s'inscrire dans le cadre d'une démarche personnelle ;
- s'inscrire dans le cadre d'une stratégie académique, d'un projet de territoire en lien avec le développement de

l'allemand (ouverture par exemple d'une section internationale de mixité sociale, ouverture d'un dispositif bilangue, renforcement de la liaison école-collège autour de l'allemand, des parcours Émile en allemand, renforcement de l'offre de DNL en allemand au collège) porté par la D(r)areic et/ou les services départementaux et académiques.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre>

Coordination : MENESR – Dgesco, bureau des contenus pédagogiques et des langues (C1-3), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

Contact : dgesco.langues@education.gouv.fr, téléphone : 01 55 55 35 61

Calendrier

Vendredi 9 janvier 2026	Réception des dossiers de candidature par l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) de la circonscription ou le chef d'établissement du professeur candidat.
Vendredi 16 janvier 2026	Transmission des dossiers de candidature Pour le premier degré : transmission de tous les dossiers de candidature portant avis motivé de l'IEN premier degré à la direction académique des services de l'éducation nationale pour validation du départ par le Dasen. Pour le second degré : transmission de tous les dossiers de candidature portant avis motivé du chef d'établissement à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) en charge de la discipline pour avis et transmission au recteur de l'académie pour validation du départ. <u>Dossier de candidature téléchargeable sur Eduscol</u> Le dossier est ensuite transmis à la D(r)areic. Simultanément, la direction académique/le rectorat informe chaque enseignant de la décision du directeur académique/du recteur s'agissant du départ (autorisé ou refusé).
Mercredi 4 février 2026	La D(r)areic transmet par courriel à la Dgesco, bureau des contenus pédagogiques et des langues (C1-3), sous couvert du recteur : • tous les dossiers de candidature revêtus de son avis (y compris ceux avec décision défavorable) ; • la liste des candidats retenus pour l'ensemble de l'académie (synthèse académique) ; • la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département (premier degré) ou par académie (second degré) et ce pour les départements et les académies permettant ou non le départ d'un enseignant français en Allemagne.
Mars 2026	Réunion de la commission de répartition franco-allemande.
Fin mai 2026	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj (4 jours).
De mi-mai à mi-juin 2026	Envoi par les services académiques : • des fiches de poste des professeurs allemands affectés en France au bureau des contenus pédagogiques et des langues (Dgesco C1-3) ; • des attestations de participation au programme Élysée Prim aux candidats.
Août 2026	Participation obligatoire des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) qui peut se tenir en Allemagne ou en France et, selon leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines) organisés par l'Ofaj.
Janvier 2027	Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (3 jours, temps de voyage inclus).
7 mai 2027	Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé : • à l'IEN de leur circonscription (pour les enseignants du premier degré) à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional en charge de la discipline (pour les enseignants du second degré) ; • à la Dgesco, bureau de des contenus pédagogiques et des langues (C1-3) ; • à l'Ofaj ; • au responsable du Land d'affectation.

Informations complémentaires :

- Informations sur le programme Élysée
Prim : <https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre>
et <https://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire>

Téléchargement du dossier de candidature en format numérique : <https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre>

4. Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni pour les enseignants du second degré de l'enseignement public et accueil des professeurs européens dans un établissement public du second degré

4.1. Séjours professionnels pour les enseignants du second degré de l'enseignement public

Durée : deux semaines consécutives (en partie sur le temps scolaire/en partie sur les congés scolaires).

Public concerné : enseignants du second degré de l'enseignement public, titulaires de leur poste.

Descriptif :

<https://eduscol.education.fr/1242/sejours-professionnels-pour-les-enseignants-francais-et-accueil-d-enseignants-europeen>

Coordination : FEI 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Calendrier

15 octobre 2025	Ouverture des inscriptions en ligne Séjours professionnels pour les enseignants français France Education international (france-education-international.fr)
15 mai 2026	Date limite des inscriptions en ligne
27 mai 2026	Transmission de l'original du dossier par le candidat au chef d'établissement puis transmission à l'IA-IPR ou inspecteurs de l'éducation nationale, enseignement technique, enseignement général, information orientation (IEN ET-EG-IO) et transmission par ce dernier à la D(r)areic du rectorat.
12 juin 2026	Transmission par la D(r)areic des dossiers originaux de candidature comportant les avis hiérarchiques par voie postale à FEI.

Informations complémentaires :

- Un candidat ne peut bénéficier d'un séjour que tous les trois ans.
- En cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : sejours-professionnels@france-education-international.fr

4.2. Accueil des professeurs européens dans un établissement public du second degré

Durée : deux semaines consécutives.

Public concerné : enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Portugal et Royaume-Uni).

Descriptif : <https://www.france-education-international.fr/venir-en-france/sejours-professionnels-pour-les-enseignants-europeens?langue=fr>

Coordination : FEI 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Calendrier

15 octobre 2025	Ouverture des inscriptions en ligne https://www.france-education-international.fr/venir-en-france/sejours-professionnels-pour-les-enseignants-europeens?langue=fr
15 mai 2026	Date limite des inscriptions en ligne.
12 juin 2026	Transmission des dossiers originaux de candidature à FEI, avec copie à la D(r)areic.

5. Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants du premier degré et du second degré en allemand, anglais, arabe, espagnol et portugais

Durée : variable selon le stage choisi.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés titulaires de l'enseignement public (certains stages sont ouverts aux contractuels, consulter les fiches descriptives des stages).

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1227/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel>

Calendrier

15 octobre 2025	Ouverture des inscriptions en ligne https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel
Pour le premier degré	
14 janvier 2026 à minuit (heure de Paris)	Date limite de l'instruction du dossier de candidature.
30 janvier 2026	Le directeur d'école transmet le dossier de candidature à l'IEN), qui lui-même le transmet à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen).
27 février 2026	Transmission par voie postale à FEI par l'IA-Dasen des dossiers originaux comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité.
Pour le second degré	
14 janvier 2026 à minuit (heure de Paris)	Date limite de l'instruction du dossier de candidature.
30 janvier 2026	Le chef d'établissement transmet le dossier de candidature au corps d'inspection concerné (IA-IPR, IEN-ET-EG-IO), qui lui-même le transmet à la D(r)areic du rectorat.
27 février 2026	Transmission par voie postale à FEI par la D(r)areic des dossiers papier des candidats comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité.

Informations complémentaires :

- Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les trois ans.
- En cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@france-education-international.fr

6. Programme pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat et les professeurs de français langue étrangère (FLE) – Codofil : séjour en Louisiane

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés justifiant de trois années d'ancienneté dont deux en tant que titulaire, et professeurs de FLE justifiant de trois années d'expérience professionnelle.

À noter pour les enseignants de langues du second degré : les postes disponibles dans le programme sont limités aux postes de FLE ou de *French Language Acquisition (FLA)* ouverts au niveau *Middle School*.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1239/codofil-sejour-en-louisiane>

Coordination : FEI 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Calendrier

15 octobre 2025	Ouverture des inscriptions en ligne https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/partir-enseigner-le-francais-en-louisiane-codofil
Pour le premier degré	
Du 15 octobre au 12 décembre 2025	Saisie des avis par l'IEN puis par l'IA-DASEN.
Jusqu'au 9 janvier 2026	Validation du dossier de candidature par les candidats.
Pour le second degré	
Du 15 octobre au 12 décembre 2025	Saisie des avis par le chef d'établissement puis l'IA-IPR ou l'IEN-ET-EG-IO puis par le D(R)AREIC.

Jusqu'au 9 janvier 2026	Validation du dossier de candidature par les candidats.
Pour les candidats FLE	
Du 15 octobre 2025 au 9 janvier 2026	Inscription et validation du dossier de candidature.
Pour tous les candidats	
3 ^e semaine de décembre 2025	Convocation à un entretien individuel uniquement pour les candidats présélectionnés.
Du 27 janvier au 5 février 2026	Entretiens de sélection.
2 ^e quinzaine de mars 2026	Information des candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire.
3 ^e semaine de juillet 2026	Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Bâton-Rouge.

Informations complémentaires :

Les candidats peuvent être recrutés jusqu'à fin juillet 2026 :

- Conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature
<https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/partir-enseigner-le-francais-en-louisiane-codofil>
- Informations relatives aux conditions de vie et de travail
<https://nouvelleorleans.consulfrance.org/>

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le secrétaire général,
Thierry Le Goff